



Date : 2 décembre 2010

D.A.D.S. – U
ORGANISATION DES TRAITEMENTS POUR LA
VALIDITE
2010

I - DEFINITIONS

La Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) est une formalité obligatoire que les entreprises effectuent chaque année.

La norme DADS-U (Déclaration automatisée des Données Sociales Unifiée) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2006. La version en vigueur pour la validité 2010 est la V08R10 (l'année dernière, nous en étions à la version V08R09)

Les points signifiés en gras et en italique concernent les particularités et compléments apportés par la validité 2010.

II – INSCRIPTION

Afin de pouvoir procéder à la déclaration DADS-U en ligne, il est nécessaire d'être inscrit sur le site www.net-entreprises.fr, au service DADS-U.

Commencez par vérifier que vous accédez bien au service et que vous n'avez pas perdu votre mot de passe d'accès. Dans le cas contraire, le délai pour obtenir un nouveau mot de passe est d'environ 48 heures.

C'est également le délai nécessaire pour une inscription avant d'accéder aux services.

III – PARAMETRAGES

Avant de lancer les procédures de génération de la déclaration DADS-U, il faudra vérifier et compléter un certain nombre de paramètres.

3-1 Les organismes de charge

Les organismes de retraite complémentaire qui sont pris en compte par le traitement DADS-U sont exclusivement des organismes de charge de type « retraite salarié » (type ARRCO) ou « retraite cadre » (type AGIRC).

Pour ceux-ci, les zones 'Code organisme' et 'Numéro de rattachement' doivent donc être renseignées dans :

INFOLOGIS Compta \ Fichiers \ Paramètres de paie \ Les organismes de charges.

Les Organismes de Charges

Entité juridique 001 INFOLOGIS

Etablissement

Organisme de Charge 013 Sigle RETRAITE AG2R

Raison Sociale AG2R

Type Organisme RETRAITE SALARIE

Adresse 65 BD VIVIER MERLE

69482 LYON

Cedex 3

Tél. 04 72 11 31 31

Fax 04 72 11 32 12

Pers. à Contacter Téléphone

Fréquence Emission Trimestrielle

N° Identification A 0406726 F

Type de régime de retraite

ARRCO/AGIRC IRCANTEC CNRACL N° F.N.C.

Identification DADS-U

Code organisme G023 Numéro de rattachement 123456

Ajouter OK Annuler Sortir

Ces informations sont fournies par votre organisme de retraite.

Il convient également d'indiquer le type de régime de retraite : ARRCO / AGIRC, IRCANTEC ou CNRACL.

Si CNRACL, vous devrez également renseigner le n° F.N.C. (Fonds National de Compensation).

Le numéro de rattachement à indiquer est celui correspondant à la majorité des salariés rattachés à l'organisme de retraite. Pour les salariés qui ont un autre numéro de rattachement que celui défini par défaut, l'indiquer directement dans le contrat de travail :

→ **Attention** : si le code organisme d'identification DADS-U est le même pour l'organisme ARRCO et AGIRC, ne renseigner que la caisse de retraite salariés (ARRCO), et indiquer les numéros de rattachement des cadres, qui sont obligatoirement différents des ouvriers, directement et individuellement dans les contrats de travail

3-2 Le numéro d'agrément des services à la personne

Les organismes de services à la personne (entreprises et associations) doivent demander un agrément pour que leurs utilisateurs puissent bénéficier des réductions d'impôt afférentes.

Il existe 2 types d'agrément : l'agrément simple et l'agrément qualité.

Si l'ANSP a délivré à la fois l'agrément simple et l'agrément qualité, il faudra indiquer dans le fichier DADS-U l'agrément qualité.

La structure du numéro d'agrément telle qu'elle doit être reportée est la suivante :

- Type (1 caractère)
N : Nouvel agrément
R : Renouvelé
C : obtenu par Certificat de qualité
E : par Equivalence
- Date (6 caractères)
JJ/MM/AA
- Nature de la structure (1 caractère)
A : Association
F : entreprise

M : collectivité territoriale

P : établissement Public

- Numéro d'identification de la DDTEFP (3 caractères)
Numéro du département de délivrance
- Nature de l'agrément (1 caractère)
S : agrément Simple
Q : agrément Qualité
- Numéro d'ordre (3 caractères)
Ce numéro d'ordre est comptabilisé annuellement

Ce qui correspond à une zone de 15 caractères.

Le numéro d'agrément est renseigné dans :

INFOLOGIS Compta \ Fichiers \ Les entités juridique \ Onglet 'personnel'

| Période | Effectif Physique | | Effectif Temps plein | | |
|----------|-------------------|----------|----------------------|----------|------|
| | Total | - 26 ans | Total | - 26 ans | |
| Effectif | 30/09/2008 | 226,00 | 0,00 | 183,80 | 0,00 |

Vérifier bien que le Numéro d'agrément correspond à la nomenclature telle qu'elle est définie ci-avant. Vous pouvez par contre le mettre en forme comme bon vous semble (à l'instar de l'exemple) puisque, lors de la génération du fichier, les espaces, les séparateurs et les caractères de ponctuation seront éliminés.

Attention : l'anomalie est bloquante si la structure n'est pas respectée, c'est-à-dire que la déclaration sera systématiquement refusée si le numéro d'agrément n'est pas conforme à l'attente.

Les autres éléments de paramétrage sont dans le menu : INFOLOGIS Compta \ Traitements annuels \ DADS-U \ Paramètres.

3-3 DADS-U – Cas particuliers

La table des « cas particuliers » permet de définir les rubriques de charges de sécurité sociale qui correspondent à des types de mesures particulières d'exonération. Cette codification ne concerne que les rubriques plafonnées ou les cas particuliers sécurité sociale.

Cette option permet également d'indiquer le montant annuel d'abattement de la taxe sur les salaires accordé aux associations.

| Libellé rubrique sécurité sociale | Code type exonération |
|-----------------------------------|--------------------------|
| REDUCTION GLOBALE S.S. | REDUC FILLON |
| URSSAF PLAFONNE A.A.D. EXO | EXO A.A.D |
| URSSAF PLAFONNE CUI-CAE | CONTRAT D'ACCES A L'EMP: |
| URSSAF PLAFONNE EXO ACTIVITE | EXO A.A.D |

Abattement taxes sur salaires: 5913,00

Les cas particuliers identifiés par la sécurité sociale pour la validité 2010 sont :

- Apprentis (loi de 1979)
- Apprenti (loi de 1987)
- Aide à la réduction du temps de travail – Aide incitative (loi Aubry I)
- Contrat initiative emploi
- Contrat emploi solidarité
- Contrat retour à l'emploi
- Contrat de qualification
- Contrat emploi consolidé
- Associations intermédiaires
- Association d'aide à domicile
- Réduction globale des cotisations sécurité sociale (réduction Fillon)
- Contrat d'avenir
- Contrat d'accompagnement dans l'emploi

- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'accès à l'emploi

Lors d'un [Ajouter], les rubriques de charges proposées dans la combo sont les rubriques :

- Dont le type de charges est « URSSAF »
- Et dont la tranche applicable est de type « Tranche A » ou de type « Cas particuliers S.S. »
- Ou les rubriques réservées (supérieures ou égales à 900) et dont le type de charges est « URSSAF ».

Chaque rubrique de type URSSAF avec un type de tranche plafonné ou cas particulier sécurité sociale usitée au cours de l'exercice et inhérente au traitement des types de salariés énumérés ci avant sera à chaîner avec le bon code type d'exonération.

Rappel : la rubrique de charges URSSAF 'URSSAF PLAFONNE EXO ACTIVITE' est à codifier avec le code type d'exonération 'EXO AAD'

- ➔ Pour la validité 2010, actualiser l'abattement des taxes sur salaires à 5913,00 €.
- ➔ Pour les rubriques URSSAF associées au contrat unique insertion (C.U.I), prendre comme type exonération « Contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

3-4 DADS-U – Frais professionnels

Les sommes allouées aux salariés pour les défrayer des charges auxquelles ils ont eu à faire face dans l'exercice de leur fonction doivent être déclarées sur la DADS

Les frais professionnels qui sont réglés via le bulletin de paie en utilisant les rubriques de saisie dont le champ d'application est « Frais professionnels » seront automatiquement intégrés dans la gestion DADS-U.

Les montants réglés directement aux salariés pourront donc être saisis par l'option de consultation.

Un contrôle des saisies pourra être effectué à partir d'une liste obtenue par le choix d'édition.

3-5 DADS-U – Honoraires

La création des honoraires et autres rémunérations telles que visées à l'article 240 du Code Général des Impôts sera effectuée par cette option.

DADS-U Honoraires - Consultation

Validite DADS 2010

Entité juridique 001 INFOLOGIS

Etablissement 001 INFOLOGIS

Identification Valeurs

CABINET COMPTABLE Raison Sociale

Prénom

Adresse 1 RUE DE LA PINGAUDIERE

36000 CHATEAUROUX

Cedex

Tél. 02 54 01 02 54 Obs.

Fax

N° Siret 42253275600065 Profession ou qualité EXPERT COMPTABLE

Ajouter Supprimer Ok Annuler Sortir

Pour les personnes physiques, indiquer le nom et le prénom.
Pour les personnes morales, indiquer le nom et cocher « Raison sociale ».
Pour une raison sociale, le n° Siret est obligatoire.
Le code postal et la commune de l'adresse sont obligatoires.
La profession ou qualité est obligatoire.

Les valeurs à saisir sont obligatoirement des valeurs entières (pas de virgule) et sont à arrondir à la valeur entière la plus proche.

Au moins une valeur doit être renseignée pour valider l'honoraire.

Si un montant « avantages en nature » ou « indemnités et remboursements » est saisi, le choix d'un type est obligatoire.

Pour les droits d'auteur, le montant à renseigner est TVA comprise. Le cas échéant, il faut aussi renseigner le montant de la TVA nette.

Si un montant « TVA nette sur droit d'auteur » est saisi, un « taux retenu à la source » doit être choisi.

L'édition permettra d'obtenir la liste des honoraires saisis pour la validité à des fins à la fois de contrôle et d'archivage.

Si vous utilisez le module de gestion des SSIAD de INFOLOGIS, l'option de 'Génération honoraires SSIAD' aura pour conséquence de 'nourrir' automatiquement le détail des honoraires à déclarer pour les intervenants libéraux à partir des états de paiement établis :

3-6 DADS-U – Tarification des A.T.

La saisie des tarifications des accidents du travail et des contributions formation doit impérativement être faite avant la production du fichier DADS-U.

DADS-U - Tarification AT / Bases des contributions formation

Validité DADS: 2010

Entité juridique: 001 INFOLOGIS

Etablissement: 001 INFOLOGIS

Tarifification Accident du Travail

Code risque: 853AA

Section: 01 Taux: 2,5 Code Bureau:

Contributions formation

Base taxe d'apprentissage: 10565

Montant des rémunérations versées aux CDD: 25650

Base formation professionnelle continue: 112365

OK Annuler Sortir

Tous les éléments liés à la tarification d'accident du travail sont indiqués dans la « NOTIFICATION DU TAUX DES COTISATIONS dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles » adressée par la CRAM en début d'année.

- *La section* correspond au numéro d'ordre de l'établissement dans l'entité juridique. Si un seul établissement est rattaché à l'entité juridique, alors mettre « 01 » sinon commencer la codification section de « 01 » à « xx »
- *Code bureau* : à cocher si le code risque est spécifique au personnel de bureau

Il faut saisir tous les codes risque de votre structure (par défaut, 1 obligatoire), et ce, pour chaque établissement.

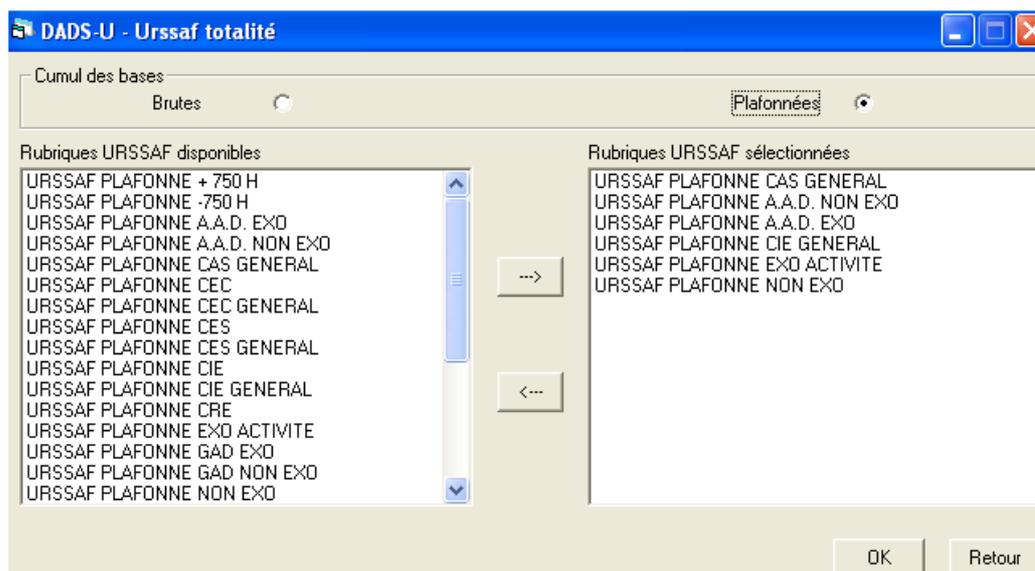
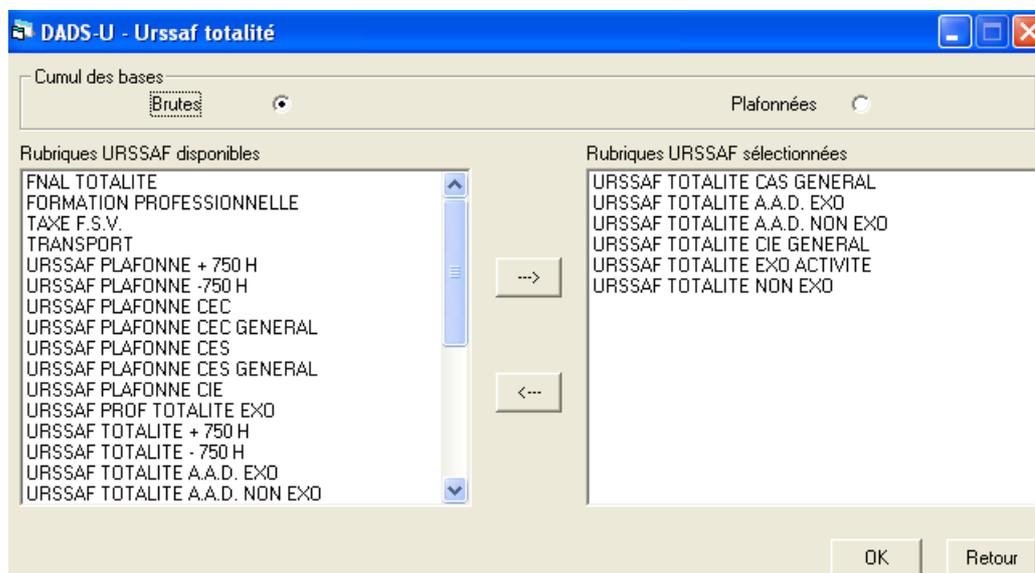
Précisez la base taxe d'apprentissage, le montant des rémunérations versées aux CDD et la base de formation professionnelle continue, également par établissement. :

- Nous vous rappelons que les associations loi 1901, si elles ne sont pas passibles de l'impôt sur les sociétés, ne sont pas assujetties à la taxe d'apprentissage. Ne pas renseigner la base taxe d'apprentissage dans ce cas.
- La base formation professionnelle continue pourra être obtenue sur la période DADS à partir de l'option La paie \ Etats de ventilation (traitement par établissement si plusieurs).
La base formation professionnelle doit être la même que l'assiette Urssaf
- Le montant des rémunérations versées aux CDD pourra être obtenu par l'option Aidants \ Etats \ Gestion des CDD \ Masse salariale (traitement par établissement si plusieurs)

3-7 **DADS-U – URSSAF à cumuler**

Ce paramétrage permet de définir quelles sont les rubriques de charges de type « URSSAF » dont les assiettes feront l'objet d'un cumul pour déterminer les rémunérations annuelles sécurité sociale en totalité et plafonnées.

Toutes les rubriques URSSAF utilisées sur l'exercice doivent être regroupées, soit dans le cumul des bases brutes, soit dans le cumul des bases plafonnées, y compris les rubriques correspondantes à des exonérations totales ou partielles (cas particuliers sécurité sociale). La liste de toutes les rubriques de charges utilisées sur l'année peut être obtenue à partir de l'état de ventilation pour l'ensemble de la période de validité



3-8 DADS-U – Retraite

Ce paramétrage permet de définir quelles sont les rubriques de charges de type « RETRAITE » dont les assiettes feront l'objet d'un cumul pour déterminer les rémunérations annuelles déclarées au titre des caisses de retraite complémentaires.

Paramétrage des rubriques retraite

Entité Juridique : 001 INFOLOGIS

Etablissement :

Organisme : 013 GROUPE MORNAY

| Liste des rubriques | Rubriques regroupées | Taux Salarial | Taux Patronal |
|---|-----------------------------|---------------|---------------|
| 114 COTISATION A.G.F.F. PLAFONNEE | 010 RETRAITE COMPLEMENTAIRE | 3,000 | 4,500 |
| 127 COTISATION A.G.F.F. PLAF RETRAITEE | 012 RETRAITE CADRE PLAFONNE | 3,000 | 4,500 |
| 116 COTISATION A.G.F.F. TRANCHE B NON CADRE | | | |
| 012 RETRAITE CADRE PLAFONNE | | | |
| 104 RETRAITE COMPLEMENTAIRE CADRE | | | |
| 079 RETRAITE SUP. PLAFOND | | | |
| 010 RETRAITE COMPLEMENTAIRE | | | |
| 126 RETRAITE COMPL RETRAITEE | | | |

OK Annuler Sortir

N'indiquer dans les regroupements que les rubriques de charges spécifiques à la cotisation retraite (l'AGFF (Association pour la Gestion du Fonds de Financement)) est recouverte par l'organisme de retraite mais cette cotisation n'ouvre pas de droits puisque elle est censée financer le surcoût des prestations de retraite complémentaire versées entre 60 et 65 ans).

Attention : si le code organisme d'identification DADS-U est le même pour l'organisme ARRCO et AGIRC, ne paramétrer que la caisse de retraite salariés (ARRCO), et indiquer les numéros de rattachement des cadres, qui sont obligatoirement différents des ouvriers, directement et individuellement dans les contrats de travail (voir chapitre '3-1 les organismes de charge' de la présente documentation)

3-9 DADS-U – Retraite CNRACL – RAFF

Cette option vous concerne uniquement si un de vos organismes de retraite est la CNRACL et / ou la RAFF.

Si tel est le cas, il convient tout d'abord de procéder aux paramétrages suivants pour identifier :

- Le(s) rubrique(s) de saisie pour « Supplément familial »,
- Le(s) rubrique(s) de saisie pour « Bonification indiciaire »,
- Le(s) rubrique(s) de charge pour « R.A.F.P. »,
- Le(s) rubrique (s) de charge pour « C.N.R.A.C.L. ».

Paramètres CNRACL - RAFP

Supplément familial

| Rubriques possibles | Rubriques sélectionnées |
|--|--|
| BONIFICATION INDICIAIRE COMPLEMENT ACCIDENT COMPLEMENT AIDE A DOMICILE COMPLEMENT DE SALAIRE COMPLEMENT INCAPACITE COMPLEMENT MALADIE | SUPPLEMENT FAMILIAL 2 ENF. SUPPLEMENT FAMILIAL 3 ENF. SUPPLEMENT FAMILIAL TRAITEMENT |

Bonification indiciaire

| Rubriques possibles | Rubriques sélectionnées |
|--|-------------------------|
| BONIFICATION INDICIAIRE COMPLEMENT ACCIDENT COMPLEMENT AIDE A DOMICILE COMPLEMENT DE SALAIRE COMPLEMENT INCAPACITE COMPLEMENT MALADIE | BONIFICATION INDICIAIRE |

R.A.F.P.

| Rubriques possibles | Rubriques sélectionnées |
|---|--------------------------------|
| A.T.I. RF CAMARCA RETRAITE MSA COTISATION A.G.F.F. PLAFONNE COTISATION A.G.F.F. SUP. PLAFOND F.C.C.P.A. RF R.A.F.P. RF | R.A.F.P. RF R.A.F.P. RF 20% |

C.N.R.A.C.L.

| Rubriques possibles | Rubriques sélectionnées |
|---|-------------------------|
| A.T.I. RF CAMARCA RETRAITE MSA COTISATION A.G.F.F. PLAFONNE COTISATION A.G.F.F. SUP. PLAFOND F.C.C.P.A. RF R.A.F.P. RF | RETRAITE CNRACL RF |

Ok Sortir

Procéder ensuite à la génération des éléments de DADS-U pour la CNRACL-RAFP au vu des éléments identifiés précédemment.

Génération des éléments DADS-U pour CNRACL-RAFP

Validité DADS: 2010

Entité juridique: 001 INFOLOGIS

Ok Sortir

Les éléments générés peuvent alors être consultés par aidant.

Attention : si l'aidant bénéficie de la « Bonification indiciaire », vous devrez compléter le nombre de points mensuel.

3-10 DADS-U – Elections prud’homales

Entre deux élections prud’homales générales organisées tous les 5 ans (prochaines prévues normalement en décembre 2013), les informations déclarées dans la DADS sont utilisées pour constituer les listes électorales des élections prud’homales « complémentaires » qui sont des élections partielles organisées lorsque des sièges de conseillers prud’hommes sont devenus vacants.

C’est pourquoi, même si la déclaration n’est pas dans une ‘année électorale générale’, le pavé de déclaration prud’homal est tout de même obligatoire.

La déclaration s’effectue en fonction de l’existence d’un contrat de travail le dernier vendredi de l’année de validité, indépendamment d’un éventuel décalage de paie

→ En l’occurrence, pour 2010, les salariés qui ont un contrat de travail actif le vendredi 31 décembre 2010 sont à déclarer

Par défaut, les salariés sont déclarés :

- Dans le collège **salarié**
- Dans la section **activités diverses**

Il est toutefois possible, par cette option, d’affecter individuellement les salariés à un autre collège (qui sera dans ce cas le collège **employeur**) ou à une autre section (**encadrement**)

- Collège électoral :
Vous devez inscrire dans le collège 'employeur' :
 - Les personnes salariées qui emploient, pour le compte d'autrui, un ou plusieurs salariés
 - Les cadres qui détiennent une délégation particulière d'autorité, établie par écrit, permettant de les assimiler à des employeurs

- Section :
Vous devez inscrire dans la section 'Encadrement' :
 - Les ingénieurs et les salariés ayant acquis une formation équivalente, qu'ils soient ou non titulaires d'un diplôme
 - Les salariés ayant acquis une formation technique, administrative, juridique ou financière et exerçant un commandement par délégation de l'employeur
 - Les agents de maîtrise qui ont une délégation écrite de commandement

IV – AIDANTS MULTI-ETABLISSEMENTS OU EN CER (CUMUL EMPLOI-RETRAITE)

Chemin : INFOLOGIS Compta \ Traitements annuels \ DADS-U \ Aidants multi établissements *ou en CER*

Cette option permet d'éclater les cumuls DADS par établissement pour les aidants qui ont eu plusieurs contrats sur l'année sur des établissements différents ou par contrat si le salarié est passé sur l'exercice en 'Cumul Emploi Retraite'

Au sein d'une même entité juridique, les cumuls DADS pour un aidant avec des contrats à différents établissements sur l'année sont éclatés par établissement. Le détail de l'éclatement est consultable et modifiable par l'option INFOLOGIS Activité \ La paie \ Cumuls sur la période DADS.

Bien entendu, cette option ne devra être lancée que si au moins une des situations suivantes se présente :

- ✓ L'entité juridique est composée de plusieurs établissements (n° Siret différents)
- ET
- ✓ Des salariés sont passés d'un établissement à l'autre en cours d'exercice
- OU
- ✓ Des salariés sont passés en cours d'exercice d'un statut de salarié 'classique' à un statut de retraité-salarié

Pour le traitement DADS-U, les périodes d'activité d'un salarié qui a repris une activité en « cumul emploi – retraite » doivent être codifiées de manière spécifique. Pour ce faire, dans le contrat de travail, vous devez alors indiquer une nature de contrat « Cumul Emploi Retraite »

INFOLOGIS Activité \ Aidant \ Dossier aidant \ Gestion des contrats de travail

| Origine | Caractéristiques | Elements de paie | Droits aux congés | Fin du contrat |
|------------------------|--|-----------------------------|--|----------------|
| N° Contrat | 001 | | | |
| Conv. Coll. | 01 | AIDE A DOMICILE 11 MAI 1983 | | |
| Entité juridique | 001 | INFOLOGIS | | |
| Etablissement | 001 | INFOLOGIS | | |
| Type | Déterminé <input type="radio"/> Indéterminé <input checked="" type="radio"/> | | Salaire Horaire <input type="radio"/> Mensualisé <input checked="" type="radio"/> | |
| | | | Statut Production <input checked="" type="radio"/> Adm / Ssiad <input type="radio"/> | |
| Date début | 09/04/1990 | | | |
| Période Essai | 0 jours | | Renouvelable <input type="checkbox"/> | |
| Nature | Formateur Occasionnel Contrat Etudiant ou Universitaire Contrat Apprentissage Contrat Unique Insertion Cumul Emploi Retraite | | | |
| Numéro de rattachement | | | | |
| Imprimer | OK | Retour | | |

Si un salarié sur une même année DADS termine son contrat en tant que salarié, puis reprend son activité en tant que retraité, cela s'identifie donc dans INFOLOGIS par :

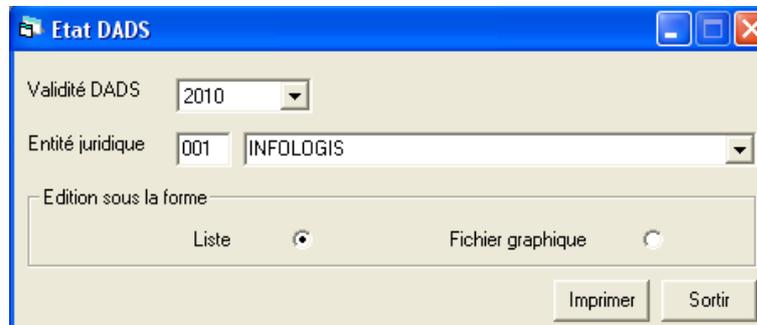
- ***1 contrat « classique » sans nature de contrat avec une date de fin de contrat en tant que salarié,***
 - ***1 nouveau contrat avec une nature de contrat CER « Cumul Emploi Retraite ».***
- Les cumuls DADS de l'aidant sont alors éclatés en conséquence.**

Recherche des aidants avec plusieurs contrats actifs sur la validité DADS auprès d'établissements distincts ou dont un des contrats actifs sur la période de validité est de nature « Cumul Emploi Retraite » et proratisation des cumuls annuels entre chaque établissement, ou chaque contrat si CER, en fonction des périodes d'activité de chaque contrat.

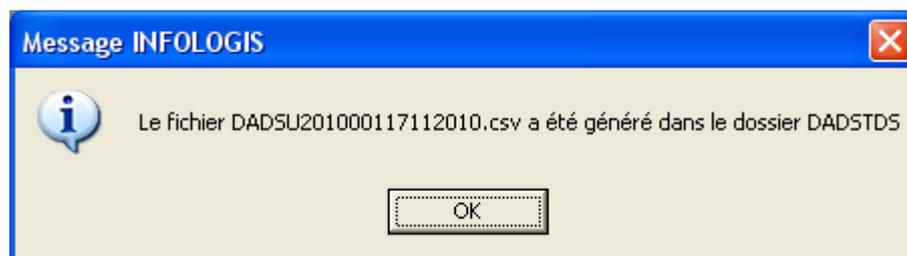
Un état des salariés sur lesquels un éclatement a été opéré, aussi bien en cas de passage d'un établissement à un autre, qu'en cas de constat d'un contrat 'cumul emploi retraite' subséquent pour un salarié sur la validité DADS est systématiquement produit.

V – EDITION DADS

Cette option, à lancer après avoir vérifié et complété les paramètres tels qu'exposés ci-dessus, permet de produire la DADS sur papier ou en fichier graphique.



Si fichier graphique, un message d'information indique le nom du fichier généré dans le répertoire DADSTDS.



Le fichier est alors exploitable par Excel.

Les totaux de la DADS papier sont à contrôler et à valider :

- A partir de l'état de ventilation de l'année DADS :
INFOLOGIS Activité \ La paie \ Etats de ventilation.

Etats de Ventilation de Paie

Période de paie de **JANVIER 2010** à **DÉCEMBRE 2010**

Entité juridique **001** **INFOLOGIS**

Etablissement

Type activité
 Prestataire Mandataire Intermédiaire S.S.I.A.D.

Eclatement par

Sans éclatement Type personnel Catégorie

Section analytique Rubrique et section analytique Type personnel et catégorie

Type personnel et secteur Type personnel et section analytique Type personnel, section analytique et catégorie

Regroupement budget Regroupement budget et catégorie Regroupement budget et section analytique

Regroupement budget, section analytique et catégorie

Sections analytiques

Possibles

- AIDE AUX AIDANTS (alzheimer)
- AUTRES PUBLICS
- CAF - AVS FAMILLE
- CAF - TISF FAMILLE
- ENFANCE FAMILLE
- GIN
- LIAISON ASSAD-GARDE
- PA-PH

Toutes

--->

<---

Sélectionnés

Regroupement des sections analytiques sélectionnées

Imprimer Sortir

- A partir des B.R.C. (Bordereaux de Recouvrements de Charges)
INFOLOGIS Activité \ La paie \ Bordereaux de Recouvrements de Charges.

Bordereaux de Recouvrement de Charges

Période de Paie **DÉCEMBRE 2010**

Entité Juridique **001** **INFOLOGIS**

Imprimer Sortir

Les montants individuels sont consultables et modifiables par l'option :
 INFOLOGIS Activité \ La paie \ Cumuls sur la période DADS

Le bouton [Autres éléments DADS] permet de visualiser et de modifier :

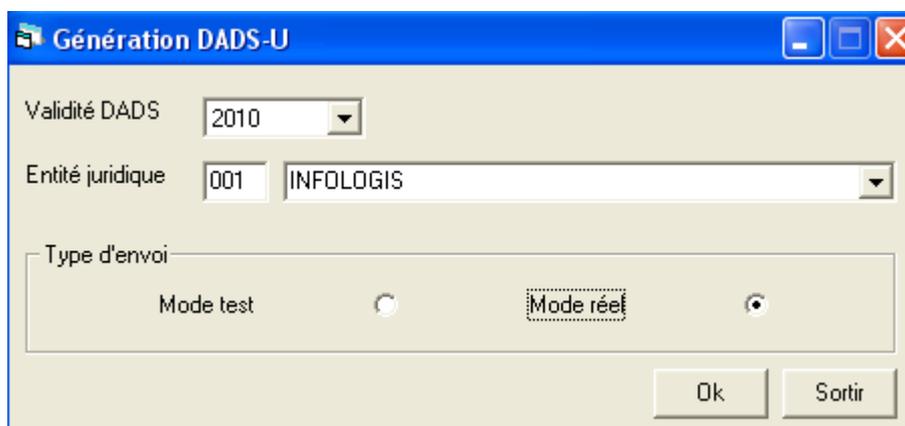
- les compteurs sur les heures complémentaires et supplémentaires
- le détail des indemnités de fin de contrat

Et de renseigner les éventuelles :

- rupture conventionnelle
- prime exceptionnelle (loi du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat)

VI – GENERATION FICHIER DADS-U

Cette option, à lancer en dernier lieu, génère le fichier à la norme DADS-U, soit en « mode test », soit en « mode réel ». Le fichier définitif à valider par le portail net entreprises devra obligatoirement être en mode réel.



Le fichier généré est placé dans le répertoire DADS-U de la base de données sur le serveur et se nomme de la manière suivante : code de l'entité juridique + année validité DADS-U (exemple : 0012010).

Un rapport d'exécution récapitule les données physiques du fichier (nom, nombre d'enregistrements) ainsi que les totaux de l'entreprise pour la sécurité sociale, les impôts, les taxes sur salaires, les caisses de retraite et les honoraires.

Les totaux du rapport d'exécution seront à vérifier et devront être bien évidemment équivalents à ceux de la DADS papier et de l'état de ventilation annuel.

VII – CONSULTATION FICHIER DADS-U

Le fichier des déclarations annuelles des salaires et des honoraires généré selon la nouvelle norme DADS-U est consultable et modifiable par cette option.

Cette possibilité sera particulièrement intéressante pour adapter, compléter et valider le fichier de déclaration au vu de l'éventuel bilan des anomalies retourné après dépôt de la déclaration sur le portail net-entreprises.fr

Il sera possible de consulter aussi bien les déclarations des salariés que les déclarations des honoraires.

La création d'un honoraire est possible par [Ajouter].

➔ Fichier DADS-U à consulter :

Les fichiers du répertoire DADS-U de la base de données sont proposés.

Nous rappelons la décomposition du nom de fichier : code de l'entité juridique + année validité DADS-U + extension « .TXT » (exemple : 0012010.TXT).

→ Choix de consultation :

- *Déclaration salariés* : accès au détail des salariés par le code ou par tout ou partie du nom. Si l'aidant est déclaré sur plusieurs établissements, le choix d'un établissement est obligatoire. Si l'aidant possède plusieurs périodes d'activité, le choix d'une période d'activité est obligatoire.
- *Déclaration honoraires* : accès au détail des honoraires par choix dans combo des honoraires classés par ordre alphabétique. Création d'un honoraire possible par [Ajouter]. Dans tous les cas, la sélection de l'établissement ayant versé les honoraires est obligatoire.

Consultation du fichier DADS-U

Fichier DADS-U à consulter : 0012010.TXT

Choix de Consultation : Déclaration salarié (sélectionné) / Déclaration honoraires

Aidant : 03508 DOUCE ISABELLE CHATEAUROUX

Etablissement : CHATEAUROUX

Période activité : Début 19/12/2009 - Fin 08/01/2010 / Début 08/02/2010 - Fin 26/02/2010

Coordonnées | Absences | Retraite Compl. | Collectivités | Hres sup/compl

- Si un aidant est déclaré sur plusieurs établissements, le choix de l'établissement est proposé
- Si un aidant est éclaté entre une période d'activité 'salarié' et une période d'activité 'cumul emploi retraite', le choix de la période est proposé (exemple ci-dessus)

Si choix = déclaration salariés

Onglet 'Coordonnées' :

Par défaut les éléments sont ceux de l'état civil du dossier aidant.

Une modification de données par cette option n'aura aucune incidence sur les données du dossier aidant

Coordonnées | Contrat travail | Bases cotisations | Exo. URSSAF | Absences | Retraite Compl. | Collectivités | Hres sup/compl

Nom : DOUCE Prénom : ISABELLE

Nom Patronymique : DOUCE

Titre : MLE

Adresse : 2 RUE des villas 36000 CHATEAUROUX

N.I.R. : 2 90 07 27 467 039

Nation : FRANCE

Naissance : Date 19/07/1990 Lieu PONT AUDEMER Dépt 27 Pays FRANCE

Onglet 'Contrat de travail' :

Les dates de début et de fin sont obligatoires. Pour un salarié présent tout l'exercice, les dates de début et de fin correspondent au début et fin d'exercice

Le Siret de l'établissement est obligatoire

La qualification professionnelle est obligatoire

La nomenclature PCS est obligatoire.

La durée du travail est déterminée par le rapport entre la durée du travail du contrat de travail et l'horaire légal de travail défini dans l'établissement

Le statut cadre est coché si le code PCS du salarié commence par 23, 3 ou 431

| Coordonnées | Contrat travail | Bases cotisations | Exo. URSSAF | Absences | Retraite Compl. | Collectivités | Hres sup/compl |
|-------------------------------|--|--|--|------------------------------|--|----------------------|----------------|
| Date de debut | 08/02/2010 | 089 Embauche d'un retraité cumulant retraite et activité | | | | | |
| Date de fin | 26/02/2010 | 090 Sortie d'un retraité cumulant retraite et activité | | | | | |
| SIRET de l'établissement | 31351094300050 | Déclage de paie | | | | 03 - Déclage de paie | |
| Qualification professionnelle | AGENT A DOMICILE | | | | | | |
| Nomenclature P.C.S. | Catégorie PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS | | | | | | |
| Code P.C.S. | 563b | Fonction Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales | | | | | |
| Type de contrat de travail | C.D.D <input checked="" type="radio"/> C.D.I <input type="radio"/> C.E.S <input type="radio"/> C.A.E <input type="radio"/> | | Durée de travail | | Statut | | |
| | Contrat Avenir <input type="radio"/> Emploi jeune <input type="radio"/> | | Temps plein <input type="radio"/> Temps partiel <input checked="" type="radio"/> | | Cadre <input type="radio"/> Non cadre <input checked="" type="radio"/> | | |
| | | | Temps de travail en % 54,72 | | | | |
| Convention collective | AIDE A DOMICILE 11 MAI 1983 | | | | Coefficient 255 | | |
| Heures payées / travaillées | | | | | | | |
| Total heures travaillées 49 | | Total heures payées 57 | | Total heures chômage partiel | | | |
| Gestion Accident du Travail | | | | | | | |
| Code section | 01 | Code risque | 853AA | Code bureau | | Taux Accident | 2,50 |

Onglet 'bases de cotisation » :

Onglet « Absences » :

| Date de début | Date de fin | Nb Jrs |
|---------------|-------------|--------|
| 22/02/2010 | 26/02/2010 | 5 |

Les absences hors congés payés et de courte durée connues sur la période de validité sont indiquées.

Les dates de début et de fin doivent être comprises dans la période de validité.

Onglet « Retraite complémentaire » :

| Liste des organismes de retraite disponibles | Liste des organismes de retraite sélectionnés |
|--|---|
| GROUPE MORNAY - 000/000/000 | GROUPE MORNAY - 000/000/000 |

Les organismes de retraite disponibles sont ceux pour lesquels « l'identification DADS-U » est renseignée (Fichiers \ les paramètres de la paie \ les organismes de charge)
Il est possible de sélectionner un organisme de retraite salarié et un organisme de retraite cadre et également de 'personnaliser' le numéro de rattachement si nécessaire.

Onglet « Collectivités » :

| | | | | | | | |
|---|-----------------|------------------------|-------------|--------------------------|-----------------|----------------------|-----------------|
| Coordonnées | Contrat travail | Bases cotisations | Exo. URSSAF | Absences | Retraite Compl. | Collectivités | Hres sup./compl |
| IRCANTEC | | | | | | | |
| Base brute | | | | Base plafonnée | | | |
| CNRACL | | | | | | | |
| Base | | Cotisations salariales | | Cotisations patronales | | | |
| N° affiliation aux FNC (Fonds Nationaux de Compensation) | | | | | | | |
| Supplément familial | | | | | | | |
| Heures exo A.A.D. | | | | | | | |
| Nouvelle bonification Indiciaire (N.B.I.) | | | | | | | |
| Montant | | | | Nombre mensuel de points | | | |
| R.A.F.P. (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) | | | | | | | |
| Montant des primes | | Cotisations salariales | | Cotisations patronales | | | |

Les structures IRCANTEC ou CNRACL sont ici à renseigner le cas échéant. En complément de la sélection de l'organisme de retraite complémentaire adéquat, il faut renseigner ici les données spécifiques à chaque régime de retraite du secteur public.

Onglet « Hres sup./compl » :

| | | | | | | | |
|--|-----------------|-------------------|-------------|----------|-----------------|---------------|------------------------|
| Coordonnées | Contrat travail | Bases cotisations | Exo. URSSAF | Absences | Retraite Compl. | Collectivités | Hres sup./compl |
| Heures supplémentaires | | | | | | | |
| Nombre d'heures | | | | Montant | | | |
| Heures complémentaires | | | | | | | |
| Nombre d'heures | | | | Montant | | | |
| Montant de la déduction des cotisations patronales | | | | | | | |
| Montant de la réduction des cotisations salariales | | | | | | | |

Si un des nombres d'heures est renseigné, alors le montant correspondant ainsi que celui de la réduction salariale sont obligatoires, le montant de la déduction patronale ne l'est quant à lui que dans le cas d'heures supplémentaires.

Si choix = déclaration honoraires

Onglet "Identification" :

The screenshot shows the 'Identification' tab of a software interface. The form is divided into two sections: 'Identification' and 'Valeurs'. The 'Identification' section contains the following fields:

- Nom: COMPTE
- Prénom: MARIE
- Raison Sociale:
- Adresse: [] [] AV [] DES CHIFFRES
- [] [] 36000 CHATEAURoux
- N° Siret: []
- Profession ou qualité: EXPERT COMPTABLE
- NIC de l'établissement versant les honoraires (5 derniers chiffres du numéro de SIRET): 00026

Pour les personnes physiques, indiquer le nom et le prénom.
Pour les personnes morales, indiquer le nom et cocher « Raison sociale ».
Le n° Siret ainsi que la profession ou qualité sont obligatoires.

Onglet "Valeurs" :

The screenshot shows the 'Valeurs' tab of a software interface. The form contains the following fields:

- Honoraires: 100
- Commissions: []
- Courtages: []
- Ristournes: []
- Jetons présence: []
- Droits d'auteur: []
- Droits d'inventeur: []
- Autres rémunérations: []
- Retenues impôts sur revenus: []
- Avantages en nature: []
- Type: []
- Indemnités et remboursements: []
- Type: []
- TVA nette sur droits d'auteur: []
- Taux retenus à la source: []

Les valeurs à saisir sont obligatoirement des valeurs entières (pas de virgule) et sont à arrondir à la valeur entière la plus proche.

Au moins une valeur doit être renseignée pour valider l'honoraire.

Si un montant « avantages en nature » ou « indemnités et remboursements » est saisi, le choix d'un type est obligatoire.

Pour les droits d'auteur, le montant à renseigner est TVA comprise. Le cas échéant, il faut aussi renseigner le montant de la TVA nette.

Si un montant « TVA nette sur droit d'auteur » est saisi, un « taux retenu à la source » doit être choisi.

VIII – OUTIL DE CONTROLE DU FICHIER DADS-U

Nous mettons à votre disposition l'outil de pré contrôle du fichier DADS-U qui est fourni par le service « net – entreprises ». Cet outil est à télécharger sur le poste de travail souhaité en cliquant sur le lien suivant : <http://www.infologis.fr/480>

Comme son nom l'indique, l'outil de contrôle DADSU-CTL permet d'effectuer, avant dépôt sur le service DADS-U, le pré-contrôle de votre déclaration localement sur un poste de travail Windows. Il met en œuvre tous les contrôles mentionnés dans le cahier technique de la norme DADS-U V08R10. Le bilan produit pour une déclaration ne préjuge toutefois en rien de son acceptabilité ultérieure par les organismes récepteurs.

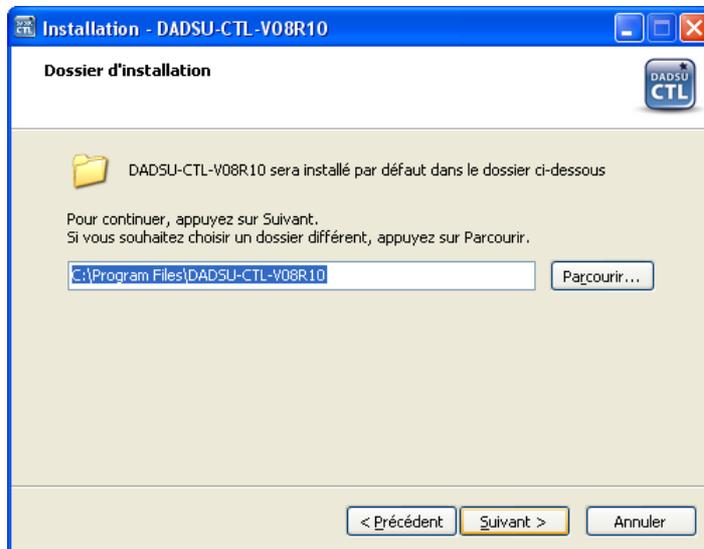
La 1^{ère} fois, à l'exécution de DADSU-CTL-V08R10.exe, la fenêtre suivante apparaît :



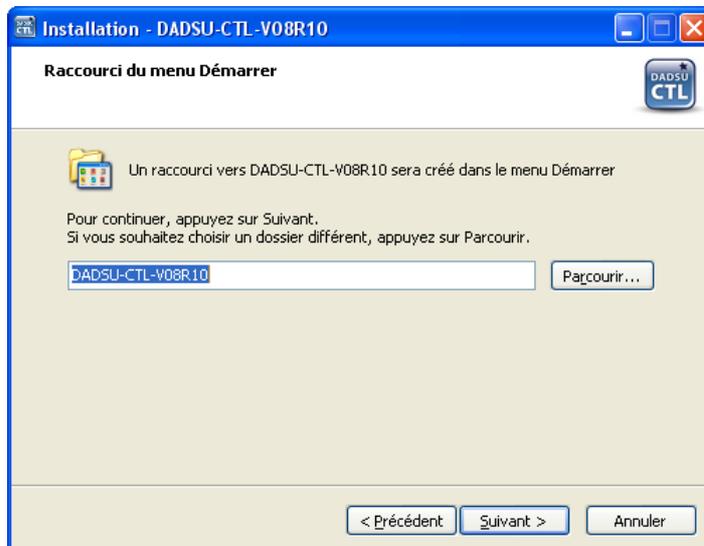
Cliquer sur [Suivant] :



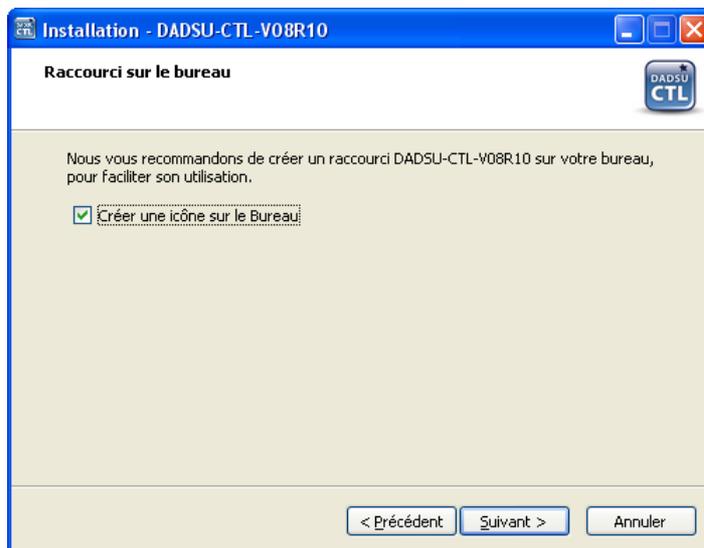
Cocher « J'accepte les termes du contrat de licence » et cliquer sur [Suivant] :



Cliquer sur [Suivant] :



Cliquer sur [Suivant] :



Cliquer sur [Suivant] :

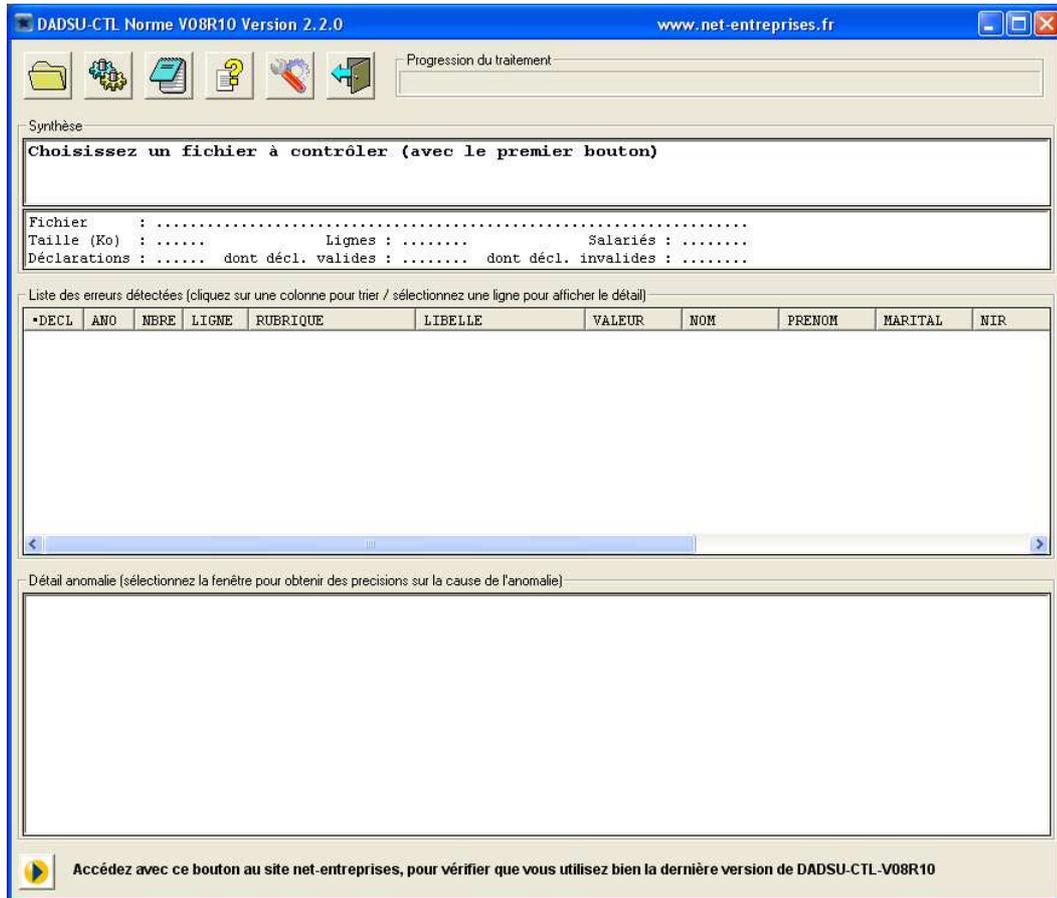


Cliquer sur [Terminer]. Si « Exécuter DADSU-CTL-V08R10 » est coché, l'application est directement lancée.

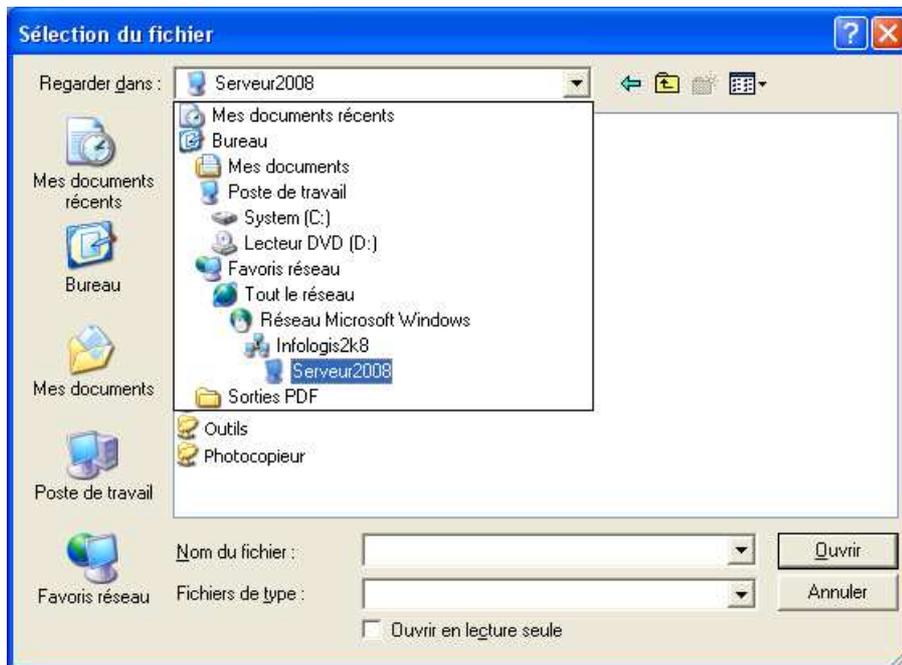
L'installation crée un nouvel icône sur votre bureau :



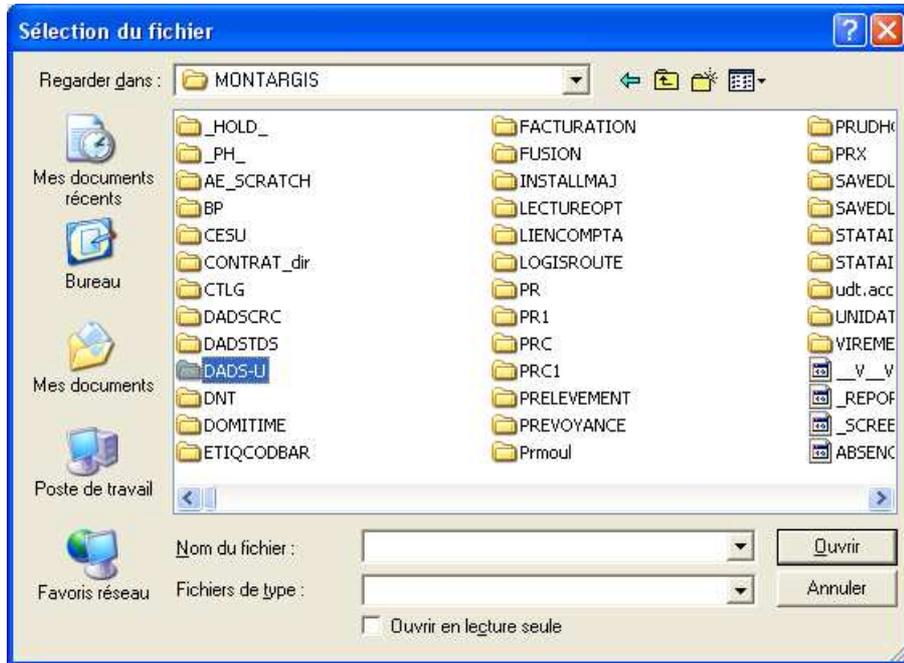
Faire un double clic pour lancer l'application.



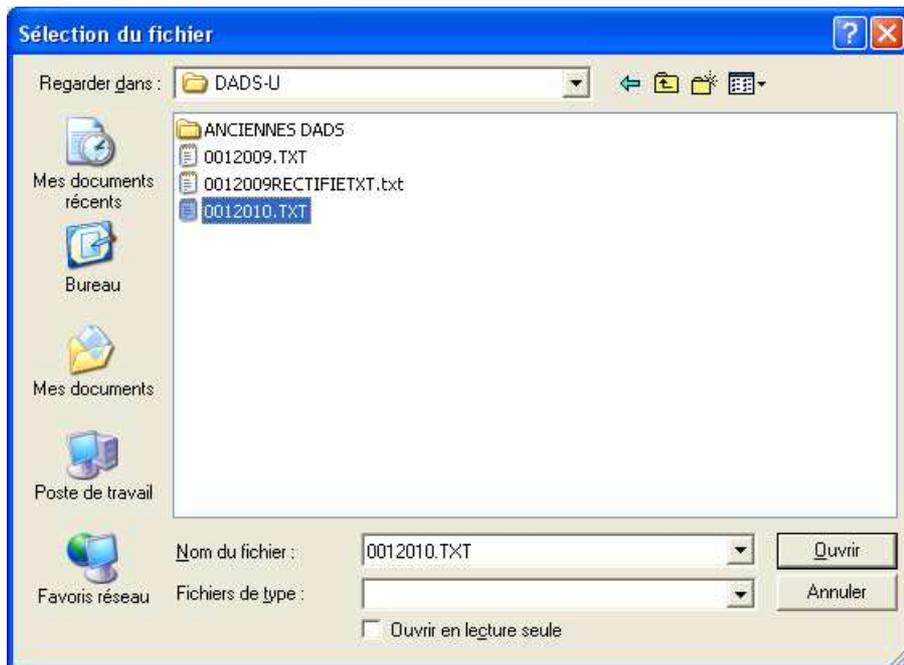
Cliquer sur le bouton suivant : pour choisir le fichier à analyser



Aller rechercher la base de données sur le serveur :



Et ouvrir le répertoire DADS-U pour choisir le fichier généré sur 2010 :



Le fichier choisi est alors analysé :

DADSU-CTL Norme V08R10 Version 2.2.0 www.net-entreprises.fr

Progression du traitement 

Synthèse

Nombre total d'erreurs détectées : 6
 dont anomalies BLOQUANTES : 0
 dont avertissement / attention : 6

Fichier : \\Serveur2008\BASES\MONTARGIS\DADS-U\0012010.TXT
 Taille (Ko) : 570 Lignes : 22951 Salariés : 336
 Déclarations : 1 dont décl. valides : 1 dont décl. invalides : 0

Liste des erreurs détectées (cliquez sur une colonne pour trier / sélectionnez une ligne pour afficher le détail)

| *DECL | ANO | NBRE | LIGNE | RUBRIQUE | LIBELLE | VALEUR | NOM | PRENOM | MARITAL | NIR |
|-------|-----|------|-------|---------------------|--------------------|--------|-----------|-----------|-----------|----------|
| 1 | 1 | 1 | 1168 | \$41.G01.00.073.001 | Rémunération he... | 44 | BERTHAULT | VERONIQUE | BERTHAULT | 27507452 |
| 1 | 2 | 1 | 2521 | \$41.G01.00.073.001 | Rémunération he... | 109 | BOURDIN | CAROLINE | BOURDIN | 29109452 |
| 1 | 3 | 1 | 6437 | \$41.G01.00.073.001 | Rémunération he... | 47 | DES VA... | AUDREY | DES VA... | 29103452 |
| 1 | 4 | 1 | 14771 | \$41.G01.00.073.001 | Rémunération he... | 188 | LESAGE | SANDRA | LESAGE | 27308452 |
| 1 | 5 | 1 | 20632 | \$41.G01.00.073.001 | Rémunération he... | 69 | ROUSIER | MARIE ... | ROUHAUD | 26412773 |
| 1 | 6 | 1 | 21833 | \$41.G01.00.073.001 | Rémunération he... | 21 | CANBAZER | ZELIHA | TOSUNOGLU | 27902452 |

Détail anomalie (sélectionnez la fenêtre pour obtenir des précisions sur la cause de l'anomalie)

N° DECLARATION : 1
 N° ANOMALIE : 1
 N° LIGNE : 1168
 CODE RUBRIQUE : \$41.G01.00.073.001 / Rémunération heures supplémentaires et complémentaires exonérée
 VALEUR RUBR. : 44
 NOM DU SALARIE : BERTHAULT
 PRENOM : VERONIQUE
 NOM MARITAL : BERTHAULT
 NIR / Matr. : 2750745208029 / 01177
 PERIODE ACTIV. : 19072010 / 20072010
 LIBELLE ERREUR : V366 / Avertissement / Le cumul de la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires exonérées \$41.G01.00.073 pour ce salarié (44) est supérieur à 25% du cumul des revenus d'activité nets imposables \$41.G01.00.063 (91)

 Accédez avec ce bouton au site net-entreprises, pour vérifier que vous utilisez bien la dernière version de DADSU-CTL-V08R10

Le cadre « Synthèse » indique le nombre d'erreurs détectées avec celles bloquantes et celles qui correspondent uniquement à un avertissement.

Seules les anomalies bloquantes posent problème et un clic sur une ligne dans le cadre « Liste des erreurs détectées » permet d'avoir le détail de l'anomalie en dessous.

En fonction des anomalies bloquantes indiquées, interagir sur les informations dans votre base de données, refaire la génération du fichier DADS-U et relancer le contrôle → Ce n'est qu'à partir du moment où il n'y aura plus d'anomalies bloquantes que vous pourrez déposer votre fichier de déclaration sur le portail de Net-Entreprises.

Le compte-rendu peut être imprimé par le biais du bouton



Pour quitter cet outil de contrôle, utiliser la croix ou le bouton

